

- O Des services accessibles partout dans le monde
- La communication d'informations aux Canadiens
- Une attention particulière donnée aux groupes vulnérables
- Une approche juste
- Une approche sans jugement
- Une approche non discriminatoire
- o D'autres principes?
- Dans certains cas, il peut y avoir des limites à l'aide que les agents consulaires sont en mesure d'apporter aux voyageurs. À votre avis, quelles sont des limites raisonnables? Décrivez-moi des circonstances ou des situations où vous avez l'impression que ces limites pourraient s'appliquer et que les voyageurs pourraient devoir payer certains services? APPROFONDIR:
 - O Voyages dans des zones de conflit connues où?
 - O Prise de risques excessifs Les décrire.
 - O Dans ces circonstances, que devrait attendre un citoyen canadien? Qu'est-ce qui est raisonnable?
- Y a-t-il des situations où vous trouvez que le GC pourrait ou devrait refuser des services à un voyageur canadien? Quels types de situations? Approfondir :
 - o Comportements irresponsables, crimes (arrestation/détention), crimes contre des enfants, etc.
- REMARQUE : TOUS LES SCÉNARIOS ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS.

D. Information provenant du gouvernement du Canada (10 minutes)

- En ce qui concerne l'information présentée par le gouvernement du Canada, quel serait le meilleur moyen pour le gouvernement de communiquer aux professionnels du voyage de l'information sur les questions liées aux voyages internationaux? EXPLORER SOIGNEUSEMENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :
 - O Publicités ou articles dans un magazine
 - Médias sociaux
 - o Publicités à la télévision ou à la radio
 - o Médias d'information (communiqués ou documentaires)
 - Brochures
 - Kiosque dans une exposition touristique
 - Conférences, causeries
 - Site Web
 - o Autres moyens?
- Dans l'ensemble, à quel point trouvez-vous que le gouvernement du Canada est une source d'information crédible sur les voyages internationaux? Qu'est-ce qui vous fait dire ça?
- SE REPORTER À L'UTILISATION DES SERVICES DU GC ET AUX ATTENTES À LEUR ÉGARD, AUX SECTIONS A ET B.
 SI CES POINTS N'ONT PAS ÉTÉ COUVERTS, LES EXPLORER MAINTENANT. Connaissez-vous certains des produits et services que le gouvernement du Canada offre aux personnes voyageant à l'étranger? Lesquels connaissez-vous? (ÉCRIRE LA LISTE SUR LE TABLEAU-PAPIER)
- Y a-t-il quoi que ce soit qui manque sur cette liste et que le gouvernement du Canada devrait offrir d'après vous? (ÉCRIRE LA LISTE SUR LE TABLEAU-PAPIER) Approfondir :
 - Inscription des Canadiens à l'étranger. Avez-vous entendu parler de ce service? Que savez-vous à son sujet? Si nécessaire, expliquer qu'on peut enregistrer les détails de son voyage auprès du gouvernement du Canada (voyage.gc.ca), pour que le gouvernement puisse nous joindre en cas de difficultés dans le pays de destination, p. ex. des troubles politiques ou une catastrophe naturelle, ou en cas d'urgence familiale. Recommandez-vous à vos clients de s'y inscrire? Pourquoi / Pourquoi
 - Conseils aux voyageurs et avertissements. Les consultez-vous? Est-ce que ce site est dans vos favoris? Recevez-vous des mises à jour régulières, en particulier si une situation évolue? Quelle est votre impression générale à l'égard des conseils et des avertissements du GC? À quel point les trouvez-vous utiles? Les transmettez-vous à vos clients? Les joignez-vous à leur itinéraire ou leur indiquez-vous le lien? Expliquez.